



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service de la coordination des politiques publiques

Bureau de la coordination
et des procédures environnementales

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

AVIS

« CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE »

En application des dispositions de la loi ASAP et du décret n°2021-1000 du 30 juillet 2021 portant diverses dispositions d'application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique et de simplification en matière d'environnement, les projets qui ne sont pas soumis à examen au cas ne font donc pas l'objet d'une évaluation environnementale, ils sont exemptés d'enquête publique.

En application des dispositions de l'article L.181-10 du Code de l'environnement, la consultation du public est réalisée par voie dématérialisée, et par voie d'affichage en mairie et sur les lieux concernés par l'enquête, conformément aux dispositions du L.123-19 du même code.

Le maire de la commune de l'Entre-Deux a déposé le 28 avril 2022 une demande d'autorisation environnementale concernant l'opération suivante :

projet d'aménagement des voiries du quartier de Bras Long, sur la commune de l'Entre-Deux

Après instruction en phase d'examen réalisée par le service instructeur, le dossier a été jugé complet suite aux compléments apportés par le pétitionnaire en date du 24 octobre 2022.

Le responsable du projet est :

M. le maire de la commune de l'Entre-Deux
2, rue Fortune Hoarau
97414 ENTRE-DEUX

Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :

Le projet consiste en la réalisation de travaux de requalification de 4920m de voiries dans le quartier de Bras Long sur la commune de l'Entre-Deux.

Ce quartier est desservi par la RD26 la rue Bras Long à l'est, le centre-ville de l'Entre Deux, via la rue Payet au sud, et le chemin Grand Fond Extérieur au nord.

Il se situe globalement entre la ravine Bras Long au nord et à l'ouest, et son affluent, la ravine Sapote, à l'est et au sud.

Il comprend :

- une requalification complète de l'aménagement de surface des voiries existantes
- la réalisation d'un réseau d'eaux pluviales,
- le renforcement du réseau d'eau potable,
- l'enfouissement des réseaux Telecom et la réalisation d'un réseau NTIC,
- l'extension du réseau d'assainissement d'eaux usées,
- la mise en place de l'éclairage public adapté,

- le traitement paysager des voiries.

Le dossier relatif à ce projet sera mis en ligne **du 30 décembre 2022 au 31 janvier 2023 inclus**, soit pendant 30 jours.

Le public pourra en prendre connaissance sur le site internet de la préfecture de La Réunion à l'adresse suivante : <http://www.reunion.gouv.fr>, et sur un poste informatique en préfecture (Service de la coordination des politiques publiques - bureau de la coordination et des procédures environnementales – situé au 26 Avenue de la Victoire, à Saint-Denis), aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Le public consignera ses observations par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

ppve@reunion.pref.gouv.fr

Les observations et propositions du public, ainsi déposées par voie électronique, pourront être consultés sur le site internet de la préfecture de La Réunion à l'adresse suivante : <http://www.reunion.gouv.fr>, et sur le poste informatique dédié en préfecture, pendant toute la durée de la consultation publique.

En application du dernier alinéa de l'article R.181-39 du Code de l'environnement le dossier ne sera pas proposé pour avis à la consultation du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), étant donné que le projet ne consiste essentiellement qu'à une requalification de la voirie et du réseau d'eaux pluviales. Les membres de ce conseil seront néanmoins informés du projet et des observations recueillies à l'issue de la consultation du public.

Le présent avis sera affiché à la mairie principale de l'Entre-Deux.